

manifeste, à mon avis, que la société appartient en définitive à des Américains. A l'origine, elle comptait une grande proportion d'administrateurs canadiens et une faible représentation d'administrateurs américains. Dans la deuxième phase, la répartition était égale au sein du bureau d'administration. Mon ami de Timiskaming a insinué que certains administrateurs n'étaient peut-être que factices. Je me contente de mentionner que nous devons scruter cet aspect lorsque la question sera déferée au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. L'expérience a révélé que plusieurs sociétés ont recours à des administrateurs factices. Effectivement, ils sont des pantins. Je suis sûr que le député de Rimouski, dont l'intégrité est reconnue, clarifiera la situation lorsqu'il s'adressera au comité permanent.

Dans la troisième phase, monsieur l'Orateur, nous franchissons la frontière canadienne pour pénétrer aux États-Unis, pays d'outre-45° qui détient de vastes titres sur l'économie du Canada. J'ai effleuré le sujet plus tôt aujourd'hui pour prévenir les députés de la formidable infiltration dans l'économie canadienne. A force de le répéter, nous finirons par exposer aux ministériels toute l'ampleur du problème pour les aider à se détourner de cet «enthousiasme continentaliste», cette tendance à l'intégration à l'économie des États-Unis. Si jamais il a été opportun de parler de nationalisme canadien, c'est bien maintenant. Nous ne devons pas nous laisser prendre par les méthodes doucereuses et mielleuses des sociétés américaines qui s'infiltrant dans l'économie canadienne.

• (6.30 p.m.)

Lorsque nous traversons la frontière et arrivons dans l'État de New York, nous trouvons la General Telephone and Electronics Corporation, principal propriétaire de cette petite compagnie située en Gaspésie. Lorsqu'on consulte cette publication, la *Moody's Public Utility Manual*, on constate qu'il faut dix pages pour exposer la structure et les opérations financières de cette société américaine et on se rend alors compte, monsieur l'Orateur, que cette compagnie devrait faire l'objet d'une enquête approfondie, car elle ne s'est pas contentée de s'étendre verticalement et de prendre en charge d'autres services d'utilité publique aux États-Unis et au Canada, mais elle s'est étendue horizontalement et elle acquiert des intérêts dans divers domaines de la fabrication.

L'intégration verticale et horizontale ressemble aux tentacules d'une pieuvre et nous

sommes en très mauvaise posture au Canada en ce qui concerne des opérations de ce genre.

Ce genre d'expansion se pratique depuis peu aux États-Unis. Au début du siècle, l'homme se considérait comme très entreprenant. Il partait à la conquête d'un secteur commercial particulier. Il se le réservait. Il travaillait dur et il parvenait à engager des hommes pour l'aider. C'était une sorte d'association pour le développement d'une industrie particulière. Le courage et l'initiative que les hommes ont eus au début du XX^e siècle étaient admirables.

Mais après s'être établi, l'homme a perfectionné sa façon de devenir propriétaire. Une certaine avidité s'empare du cœur et de l'esprit de l'homme. Une fois qu'il a goûté au succès, rien ne saurait l'arrêter. Il en veut toujours plus, comme l'homme avec les étables, qui ne cessait d'accroître sa récolte. Quand il s'est demandé: «Que dois-je faire?» il a eu pour réponse: «Construire des étables de plus en plus grandes». Il en va de même des sociétés. Elles n'ont cessé de grandir. Non satisfaites de rester dans leur coin, dans leur propre pays, elles ont envahi d'autres pays.

Aujourd'hui, pour être prospère, un entrepreneur doit faire les deux à la fois, avoir l'intrant et l'extrant comme on dit. La ressource naturelle doit être abondante. Il faut s'engager dans la fabrication et conquérir les marchés pour vendre les produits. C'est l'histoire des entrepreneurs modernes. C'est pourquoi nous disons de ces sociétés qu'elles sont multinationales. Elles désirent contrôler non seulement le produit mais aussi l'intrant et l'extrant.

C'est ce que fait la General Telephone and Electronics Corporation aux États-Unis. Elle a maintenant traversé la frontière et devient propriétaire de sociétés canadiennes. S'il me fallait exposer, pour le compte rendu, les structures financière et matérielle de cette société, cela me prendrait bien quelques heures. Je suis sûr que les députés n'y tiennent pas. Ils préfèrent certes avoir un simple résumé. La Corporation est une société de porte-feuille. Le 31 décembre 1967, elle contrôlait plus de 300 filiales nationales de téléphone, commandant ainsi 7,728,992 appareils téléphoniques par le truchement de 2,562 postes de relais dans 34 États; elle contrôle également diverses sociétés manufacturières. Cela donne une idée de l'ampleur de la société.

L'un des paragraphes dit:

La société, y compris une filiale sous son contrôle (Anglo-Canadian Telephone Co.), commande 50.24 p. 100 de la British Columbia Telephone Co. et 53.07 p. 100 de la Québec-Telephone, desservant